

#GroupeAGRICA

Communiqué de Presse

Rapprochement des institutions de prévoyance CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE : Pour une nouvelle institution au service du monde agricole



Paris, le 4 novembre 2024 - Agrica annonce le rapprochement de ses institutions de prévoyance CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE, une étape stratégique visant à améliorer la qualité de service offerte et la satisfaction de ses clients.

- L'opération de rapprochement obtient l'agrément de l'ACPR

Approuvée lors des Assemblées Générales du Groupe AGRICA de juin 2024, la fusion des deux institutions de prévoyance CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE est désormais effective.

La publication au Journal officiel le 31 octobre 2024 de la validation de cette opération par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) vient concrétiser cette fusion, emportant le transfert du portefeuille d'AGRI PRÉVOYANCE vers la CPCEA.

Outre les salariés cadres qu'elle assure depuis 1952, l'institution CPCEA couvre désormais les salariés non-cadres notamment des entreprises de la production agricole, du secteur du Paysage, des Entreprises de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers (ETARF), des Coopératives d'utilisation des matériels agricoles (CUMA) et de la sylviculture, en santé et prévoyance, mais également épargne retraite au travers de sa filiale CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

- Une nouvelle institution plus robuste

Ce rapprochement vise à renforcer la capacité d'accompagner les clients du Groupe, en s'appuyant sur les compétences et les ressources consolidées d'une nouvelle institution au service du monde agricole. En offrant une structure plus robuste et plus forte, cette opération constitue pour Agrica une réelle opportunité de pérenniser mais surtout de développer de nouveaux produits et services pour les partenaires sociaux, les entreprises clientes et leurs salariés.

Agrica réaffirme ainsi son engagement à être aux côtés de ses clients dans toutes les étapes de leur vie professionnelle, avec des solutions adaptées et performantes.

Le Président du Groupe, Jérôme Volle, déclare : « *Je suis particulièrement heureux de ce rapprochement, dont émanera une institution de prévoyance plus forte, offrant une visibilité plus importante, et des moyens d'action plus étendus, au service des partenaires sociaux pour accompagner l'univers agricole. Avec sa filiale CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, CPCEA est désormais en mesure d'accompagner l'ensemble des populations agricoles, cadres et non-cadres, sur tous les enjeux de protection sociale complémentaire : santé, prévoyance et retraite supplémentaire.* »

Le Vice-Président du Groupe, Bernard Pire, déclare quant à lui : « *Je salue les travaux menés par l'ensemble des partenaires sociaux qui ont permis de réaliser ce rapprochement dans des délais particulièrement courts et ainsi accompagner l'ensemble des entreprises et des salariés des métiers agricoles dans les défis de la protection sociale complémentaire.* »

À propos du Groupe AGRICA

www.groupagric.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1,5 million de cotisants dans plus de 183 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron

Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07.

communication@groupagric.com

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.

Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : dpo.blf@groupagric.com ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.